



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr — <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

#5dec15

110^{ème} anniversaire de la loi de 1905

**5 décembre 2015, Paris, place de la République à 15h,
MANIFESTATION NATIONALE**

**Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi Debré**

Chaque année, 10 milliards d'euros de fonds publics sont détournés au profit de l'École privée confessionnelle à 97% catholique.

10 milliards pour financer cette institution de l'Eglise catholique qui concurrence l'École de la République, l'École publique laïque ouverte à tous.

10 milliards, ce sont 180 000 postes de professeurs.

ÇA SUFFIT !!!

FONDS PUBLICS EXCLUSIVEMENT A L'ÉCOLE PUBLIQUE !

1995, 2005, 2015, la continuité du combat de la Libre Pensée.

L'article II de la loi de 1905 stipule :

« *La République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes.* »

Non, la laïcité ce n'est pas la reconnaissance de toutes les religions !

Depuis les évènements de janvier 2015, on assiste

à une offensive pour organiser un partenariat avec toutes les religions et étendre le concordat. Jamais le mot laïcité n'aura été autant galvaudé.

La laïcité, c'est la neutralité de l'Etat vis-à-vis de toutes les confessions. La religion est et doit rester une affaire privée.

« *L'État chez lui, l'Église chez elle* » (V. Hugo)

Défendre la laïcité

c'est exiger le respect de la loi de 1905 et son application sur tout le territoire et dans les DOM-TOM là où elle ne s'applique pas,

c'est exiger l'abrogation du statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle (dont le coût est de 59 mil-

lions d'euros par an !).

Avec la loi Debré, 10 milliards d'euros de fonds publics sont détournés tous les ans au profit de l'École privée confessionnelle à 97 % catholique.

10 milliards = 180 000 postes de professeurs des écoles !

Comme la Conférence des évêques de France de 2013 l'a rappelé, l'École privée catholique a une mission : évangéliser. C'est cela son "caractère propre" et son projet éducatif. C'est une institution de l'Église, l'État n'a pas à la financer.



OUI AUX PROGRAMMES ET DIPLÔMES NATIONAUX !

La laïcité, la défense de l'École publique vivent dans la conscience des citoyens.

La Libre Pensée n'a pas renoncé au combat pour l'abrogation de la loi Debré.

Pour la Libre Pensée, le Serment de Vincennes,

« Nous sommes 10 813 697 faisant le serment solennel :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;

- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse »

ainsi que la pétition laïque avec les 11 millions de signataires sont toujours d'actualité.

Le Congrès national de la Libre Pensée réuni à Creil en août 2015 appelle toutes les fédérations

- à amplifier toutes les dispositions pour assurer le succès de cette manifestation nationale
- à faire connaître publiquement et largement le montant des détournements de fonds publics pour l'enseignement privé catholique
- à rassembler dans l'union la plus large les laïques et leurs associations
- à faire converger vers Paris, le 5 décembre 2015, tous les partisans de l'abrogation de la loi Debré et de la défense de la loi de 1905.

FONDS PUBLICS EXCLUSIVEMENT A L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE !

NON A LA DISLOCATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PAR LA MISE EN PLACE

DE PROJETS TERRITORIAUX ET PAR LA RÉFORME DES COLLÈGES !

POUR RESTER PUBLIQUE ET LAÏQUE, L'ÉCOLE DOIT RESTER NATIONALE !

Les décrets Peillon-Hamon mettent l'École publique sous la tutelle des élus locaux, des groupes de pressions politiques, économiques et permettent l'entrée des associations, y compris à caractère religieux, dans les écoles !

L'École publique, comme la République, est une, indivisible et laïque !

Tous à Paris, le 5 décembre 2015 :
Pour la défense de la loi du 9 décembre 1905 !
Fonds publics exclusivement à l'École publique !
Pour l'abrogation de la loi Debré !